



Le 25 novembre 2022 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

Présents : L. EVERAERE, D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, L. BOUCKAERT, A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, G. LANGLOIS, P. NOVELLE, V. POLLET, JC. PONSIN ;

Excusé(s) : P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Date de la convocation : 18 novembre 2022

Le conseil municipal désigne B. FOULON comme secrétaire de séance.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 23 septembre 2022.

2) Cession de terrains

Le conseil municipal du 29 octobre 2021 a accepté la cession du terrain de l'aire de tri des déchets situé contour de l'église si le projet de M Mallevaey et Mme Renaux venait à voir le jour. Il n'y reste déjà plus que les colonnes à verre et à papier. Lors de ce conseil, il avait aussi été acté le déplacement de ces dernières au stade.

M Mallevaey est revenu vers la mairie et a confirmé sa volonté d'acheter la parcelle A 546 de 79m².

Il convient dès lors d'en fixer le tarif. Comme pour les derniers terrains cédés à des Rubrouckois, le conseil décide, à l'unanimité, de la cession à 15€/m², les frais annexes et d'acquisition étant à la charge de l'acheteur.

MMme Roussel, habitant au 77 route de Broxeele, souhaite également acquérir du terrain communal faisant là aussi partie de son domaine privé. Il s'agit d'environ 10m² à gauche de l'entrée de l'atelier communal, un renforcement qui donne sur leur jardin. Cela leur permettrait notamment d'accéder à leur jardin par leur garage. Là aussi, il est décidé, à l'unanimité, la cession à 15€/m², les frais annexes (géomètre) et d'acquisition étant à la charge de l'acheteur.

3) Demande de subvention DETR 2022 – Inscriptions de projets au CRTE

Si la commune souhaite faire une demande de subvention auprès de l'Etat dans les années à venir, il sera nécessaire que le projet soit inscrit au CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026.

Le conseil décide à l'unanimité d'y inscrire les projets suivants :

- 2023 : WC publics au stade
- 2024 : travaux à l'église
- en fonction de nos ressources et des besoins jusqu'en 2026 : amélioration de l'éclairage public et changement de mode de chauffage des bâtiments publics.

Pour 2023, il est souhaitable de demander de la DETR pour les travaux de création de WC publics au stade. Le budget s'élève à 36 162€ HT. Le conseil décide à l'unanimité de soumettre la demande de subvention en espérant un financement de 40%.

4) Décision modificative

Comme chaque année, il convient d'ajuster à la marge le budget voté en mars.

Du côté des recettes, l'assureur de la commune va procéder au versement de 6 000€ supplémentaire minimum de remboursement de salaire de deux agents en maladie depuis plus de 3 mois.

Côté dépenses, ces maladies ont engendré un surplus d'heures complémentaires et supplémentaires et l'embauche d'une personne sous contrat. Le budget alloué aux subventions aux associations doit également

être augmenté tout comme l'article des intérêts et frais financiers. Ces 6 000€ supplémentaires couvrent l'ensemble de ces augmentations.

A l'unanimité le conseil vote en faveur de cette décision budgétaire.

5) Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Avec le passage à la M57 au 1^{er} janvier, le conseil peut adopter un règlement budgétaire et financier. Il fixe les règles en la matière et a deux principaux avantages :

- se passer de l'obligation de délibérer en janvier pour les autorisations d'ouverture de crédit
- se passer de l'obligation de délibérer pour des petites décisions modificatives sauf si elles portent sur les dépenses de personnel.

Il est adopté à l'unanimité.

6) Demande de subvention du RASED

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté apporte une aide aux enseignants et aux élèves ayant des difficultés d'ordre scolaire et/ou psychologique au sein des écoles primaires publiques. Comme en 2020, il sollicite l'octroi d'une subvention pour financer ses fournitures et matériels pédagogiques et psychologiques à hauteur de 1€ par élève inscrit à Rubrouck (100). L'octroi de la subvention est voté à l'unanimité.

7) Nouveau contrat d'objectifs avec la médiathèque départementale

Une ancienne convention liait la commune et le Département pour le financement de la médiathèque. Il s'agissait d'une simple convention avec comme principal objet l'obligation de subventionner l'association Envie de lire, à hauteur de 2€/habitant chaque année, pour l'achat des livres.

La médiathèque départementale propose la signature d'un contrat d'objectif à la place de cette convention. Il traduira un engagement mutuel pour améliorer les services et l'accessibilité des bibliothèques. Le conseil accepte la signature de ce contrat.

8) Demande de soutien à la publication d'un ouvrage

La représentante mongole de l'association Guillaume de Rubrouck en Mongolie, sollicite le soutien financier de la commune pour la publication d'un projet de traduction de 21 nouvelles mongoles d'auteurs contemporains, projet intitulé « Anthologie de la littérature mongole au XXI^e siècle ».

Après débat, il est décidé de lui demander des précisions avant un réexamen de la demande au prochain conseil municipal.

9) Avis sur l'enquête publique environnementale sur le plan d'épandage de la SAS Norpaper Avot Vallée

La modification du plan d'épandage de la société Norpaper a été considérée comme substantielle et doit donc faire l'objet d'une enquête publique environnementale. L'avis du conseil sur cette enquête publique est positif (8 avis favorables, 4 abstentions, 2 avis défavorables).

Questions et Informations Diverses.

Dans le cadre de la vente de la maison de Pontcarré, Maître Debuyser a écrit à l'agence du locataire afin de lui réclamer les loyers dus et de parvenir à la résiliation du bail.

Pierre NOVELLE est désigné conseiller municipal correspondant incendie et secours auprès de la Préfecture. Face à l'envol du prix du papier et des fournitures scolaires et pour permettre à des enseignantes de boucler leur budget 2022, il est décidé de relever de 50 à 60€ par élève le budget alloué aux institutrices pour leur classe (papier, cahier, livres, matériel d'écriture, matériel pédagogique, ...). Ce budget n'avait pas été revu depuis plus de 10 ans.

Il est décidé d'augmenter les tarifs de location des salles afin de prendre en compte la REOMI au 1^{er} janvier : les locataires n'auront donc pas à reprendre leur déchet à la fin du week-end.

La commune va acquérir une tonnelle pliante de 30m² pour ses différentes manifestations.

Les vœux à la population se tiendront le samedi 28 janvier 2023 à 16h.

La séance est levée à 21 h 45.